

La tradition du partage en origami

Origamiscellanée 161

Alain Georgeot

En origami, nous avons une tradition, une habitude, une propension à partager !
(cf. le « Sharing » de Lillian Oppenheimer)

Partager est chéri par le plieur.

Le récipiendaire n'a que le droit d'accepter !

Et tout le monde est soudainement content !

En 1958, on n'avait pas le sens de la propriété des modèles de pliage créés et cela n'échappa pas à Lillian.

Tiens donc ?...

La propriété semblait une chose apprise, parce que répondant à la structure de certaines sociétés dans des occasions particulières...

La création, qui restait néanmoins privilégiée, était une manifestation de nouveau, au milieu du traditionnel, sans nom d'auteur et appartenant au « domaine public »...

Lillian avait, de plus été, impressionnée par son petit-fils, qui avait fait, comme ça, gratuitement, 50 modèles de verres en papier pour ses camarades de classe.

L'esprit du « Sharing » allait désormais accompagner Lillian et tous ceux qu'elle allait côtoyer...

Et c'est vrai que le plieur de papier se doit d'être généreux avec ses modèles, avec ses enseignements, avec son temps.

Et cette attitude persiste chez les plieurs en abondance...

Il n'y a qu'à voir, dans les conventions, la chaleur des dons et la multiplicité d'occasions que l'on a pour échanger...

Échanger ne donne pas le droit de copier sans la permission.

Échanger ne supprime pas le copyright.

Échanger est respecter aussi le créateur et celui qui donne.

Échanger est savoir attendre le moment où la vague du modèle sera propice et disponible...

Il y a tant d'autres vagues sur l'océan de l'origami...

Savoir attribuer correctement un modèle à son créateur, à son diagrammeur, à son plieur, voire à son présentateur entre dans l'éthique origamiennne.

Savoir informer aussi toutes ces personnes.

Savoir leur demander la permission également.

Cela fait partie de la politesse et du respect primordiaux entre humains.
Applaudir est aussi une façon enseignée par Lillian pour remercier toute personne offrant de faire connaître un modèle.

La courtoisie, l'entregent, la tolérance, le respect ne sont pas écrits en droit, mais ils sont pratiqués par les plieurs dignes de ce nom.

Et à qui cela fait-il du bien, hein ?...